

## Treizième lettre (Les dix-neuf lettres)

jeudi 8 janvier 2026, par [Paul Jeanzé](#)

**Edoth.** – Observances symboliques. – La reconnaissance des principes essentiels d’une vie dans la justice et l’amour ne suffit pas pour construire une telle vie, ni même pour accomplir votre mission en tant qu’Israélite, en tant que porteur de la loi de l’Éternel auprès des hommes, qui consiste à vivre conformément à ces principes fondamentaux ; il faut en outre des paroles et des actions symboliques qui les gravent de manière indélébile dans l’âme et les préservent ainsi pour vous et pour les autres. Pour produire des résultats, une vérité doit être imprimée dans l’esprit et le cœur de manière répétée et emphatique. C’est là le concept essentiel des *Edoth*. Les symboles sont principalement ceux d’actions, de pratiques qui servent de signes d’une idée. Ainsi, la doctrine selon laquelle l’Éternel est le créateur et le possesseur de tout, que tout lui appartient, que l’homme est l’administrateur selon sa volonté et qu’Israël est le maître de la loi de la mission de l’humanité, est symbolisée dans les commandements suivants : la sainteté du premier-né (בכור ☞ *bachor*), le don d’une portion de pâte (חלה ☞ *challah*), l’interdiction d’utiliser des fruits immatures (ערלה ☞ *Arla*), l’interdiction d’utiliser le grain nouveau avant l’offrande de la mesure d’orge (חדש, ☞ *hadsh*), le Chabbat (שבת), et en référence à la terre sainte d’Israël à travers les années sabbatiques et jubilaires, l’offrande levée (תרומה ויובל שמיטה ☞ *troma veyovel shmata*), et l’offrande des premiers fruits mûrs (בכורים ☞ *bekorim*).

La doctrine selon laquelle l’Éternel est le Rédempteur et le Sauveur d’Israël, et aussi Celui qui a révélé Sa loi sacrée à Son peuple élu, est symbolisée par Pessah (פסח), la fête de Chavouot (בועות), la fête de Souccot (סוכות) et Chemini Atzeret (שמיני עצרת). Le fait que l’Éternel est pour nous en exil, ce qu’Il était pour nos ancêtres est symbolisé par Hanoucca (חנוכה), la commémoration de la reconquête du Temple, et par Pourim (פורים), la commémoration de la délivrance d’Haman. La reconnaissance que l’esprit vivifie le corps et que la loi est nécessaire pour réguler la liberté est symbolisée par le Omer (ספירה), soit le compte des jours entre Pessah et Chavouot. La réflexion sur les causes de l’exil et l’avertissement de fuir les péchés qui y ont conduit sont inculqués par les jours de jeûne (תעניות). La circoncision enseigne à garder le corps et ses organes purs et saints, et à éviter tout ce qui conduit à la bestialité. Consacrer toutes les facultés de notre esprit, de notre cœur et de notre corps au service du Tout-Uni est la leçon des phylactères (*tefilins*). Rappeler la présence de l’Invincible et de Sa révélation dans le passé, limiter et réprimer la sensualité comme arme pour lutter contre le mal, tels sont les objectifs des *tsitsits* (ציצית), les franges. Consacrer le foyer juif comme temple de l’Éternel, la vie juive qui s’y déroule comme un service perpétuel de l’Éternel, tel est le but des *mezouzoths* (מזוזה), les inscriptions sacrées sur les montants des portes. La reconnaissance de l’état de Jacob en Israël, c’est-à-dire du manque de puissance extérieure et d’indépendance comme condition préalable à une conception véritablement spirituelle de la mission d’Israël d’enseigner la révélation de l’Éternel, est symbolisée par la *matza* (מצה), le pain de l’affliction, et la *guid hanashè* (גיד הנשה), l’interdiction de manger le nerf sciatique.

Une appréciation et une utilisation judicieuses de la propriété, à égale distance des deux extrêmes que sont le mépris et la surestimation, sont enseignées par le *loulav* (לולב), la branche de palmier de la fête de Souccot, et par la *souka* (סוכה), la cabane symbolique. En ce qui concerne la terre d’Israël, la même leçon est enseignée par *mesrot* (מעשרות), l’offrande de la dîme. Enfin, la pensée la plus

élevée et la plus solennelle connue de la religion, à savoir que l'Éternel est le Souverain, le Juge et le Père suprême ; qu'il est de notre devoir d'examiner minutieusement nos actes dans la vie afin de savoir s'ils répondent réellement aux exigences élevées de la Sainte Loi ; qu'il est de notre devoir, lorsque cela est nécessaire, de reconnaître et de confesser nos défauts, qui nous ont privés de notre droit à la vie, et nous ont rendus dépendants, pour notre existence et notre préservation, de la seule miséricorde divine, et qu'il nous incombe de nous efforcer de nous élever vers un plan supérieur et un avenir plus pur ; ces vérités sublimes et sacrées sont enseignées par *וי"כ*, le Nouvel An et le Jour de Kippour, par le *Chofar* de Roch Achana (*שופר ור"ח*), le son solennel de la corne de bélier, ainsi que par les rites du Nouveau Mois. Ces actes et ces saisons symboliques expriment tous des idées, sans les décomposer en mots comme le fait le langage. Ils viennent à l'esprit comme une unité, à l'instar de la pensée elle-même et de la résolution qu'ils doivent engendrer ; ils se présentent avec toute la force d'un appel unique, indivisible à l'âme. Ils sont donc des vecteurs appropriés pour transmettre les sentiments d'une nation unique et unie, imprégnée d'une seule pensée, animée d'une seule résolution, et ils sont intelligibles au-delà des frontières de la nationalité israélite. Chaque détail d'action ou d'omission dans la division *Edoth* de la Loi est un écrit, un mot, un discours adressé au dévot respectueux ; tous sont des rappels à l'âme ou des expressions vivantes de sentiments au moyen d'un langage d'action significatif. Les plus grands et les plus petits d'entre eux, même l'interdiction, qui ne sera jamais assez ridiculisée, d'utiliser un œuf pondu le jour du Chabbat ou un jour férié, enseignent symboliquement une leçon, et l'attention stricte accordée à ces soi-disant futilités n'est pas plus ridicule et pas moins sensée que votre souci d'utiliser un langage clair et intelligible ou une écriture lisible et soignée. Prenons, par exemple, la loi du Chabbat, avec son interdiction de travailler. Nous reconnâtrions difficilement comme tels bon nombre des détails mineurs de ce que nos Sages appellent techniquement *melakha* (*מלאכה*), « travail », et pourtant, même les plus insignifiants d'entre eux ont leur raison d'être et leur objectif précis.

Le jour où le monde nouvellement créé s'étendait pour la première fois dans toute sa plénitude devant l'homme afin qu'il puisse le posséder et le dominer, ce jour devait être pour lui un monument éternel de la grande vérité que tout ce qui l'entourait était la propriété de l'Éternel, le Créateur, et que c'était l'Éternel qui lui avait conféré le pouvoir et le droit de le gouverner, afin qu'il ne devienne pas arrogant dans sa domination et qu'il administre sa confiance comme la propriété de l'Éternel et conformément à Sa volonté suprême. Afin de garder cette idée toujours fraîche et vivante, il devait s'abstenir ce jour-là d'exercer son emprise humaine sur les choses de la terre, ne devait poser la main sur aucun objet dans le but de le dominer, c'est-à-dire de l'utiliser à des fins humaines ; il devait, pour ainsi dire, rendre le monde emprunté à son propriétaire divin afin de réaliser qu'il ne lui était que prêté. Pour cette raison, le travail interdit le jour du chabbat est principalement *melachet mehashevet* (*מלאכת מחשבת*), c'est-à-dire l'activité productive, exécutée consciemment, avec un but et des moyens appropriés, afin de produire un certain résultat, une action qui est donc le résultat de la volonté humaine et de la force consciente, mais pas *klakol* (*קלקול*), « une action qui ne produit pas le résultat souhaité », *mitask* (*מתעסק*), « occupation sans but », *sh'inu mitkon* (*שאינו מתכון*), « travail involontaire », *sh'ina tzriha legufa* (*שאינה צריכה לגופה*) « en soi inutile », *kla'achar yed* (*כלאחר יד*), « accompli indirectement », ou pas dans *she'ur* (*שעור*), « mesure et proportion appropriées ». Ne voyez-vous pas qu'à chaque instant du Chabbat où vous retenez votre main du travail, vous proclamez l'Éternel comme le seul Créateur et Maître et vous-même comme son serviteur ? Ne voyez-vous pas que même la plus petite action productive, la moins ardue, accomplie le jour du Chabbat, implique le déni de l'Éternel en tant que Créateur et Seigneur, et l'usurpation de votre part du trône de l'Éternel ? La profanation du Chabbat équivaut donc au rejet et à la négation totale de la mission d'Israël. Ne reconnaissez-vous pas que le Chabbat n'est pas un simple jour de repos physique, mais qu'il est *brit* (*ברית*), « une alliance », *zecher* (*זכרון*), « un mémorial sacré », *ot* (*אות*), « un signe profondément instructif » ? C'est *kadoch* (*קודש*), un jour sacré qui n'est pas institué uniquement pour que l'homme puisse se reposer après les travaux de la semaine écoulée, mais pour

qu'il puisse se consacrer aux tâches de la semaine à venir.

Le Chabbat est donc une institution d'une grande importance, mais il n'est pas le seul : chacune des nombreuses ordonnances qui constituent l'*Edoth* est également chargée d'enseignements précieux et inestimables, et tant les ordonnances qui peuvent être déduites du texte clair de la Torah, aussi bien que celles qui ont été établies par l'interprétation rabbinique, sont tout aussi instructives et importantes.